

7. Aspect financier

Au titre de l'hospitalisation, la prise en charge de votre examen se fera au même titre que les frais d'hospitalisation (sécurité sociale et mutuelle)

A titre externe, les modalités de prise en charge de votre examen sont indiquées dans le document joint à votre convocation.

Cette fiche d'information permet de répondre aux questions que vous vous posez à propos de **l'infiltration sous échographie**.

Nous espérons avoir répondu à la plupart de vos interrogations.

Le jour de votre examen vous serez accueilli(e) par les équipes médicales et paramédicales qui vous expliqueront de nouveau le déroulement de cet acte et qui seront à votre écoute si vous avez besoin de renseignements complémentaires.

N'hésitez pas à les interroger ainsi que le médecin prescripteur ou votre médecin traitant si vous le souhaitez.

PÔLE IMAGERIE MÉDICALE
Groupe hospitalier Pellegrin : Tél. 05 56 79 61 49



INFILTRATION SOUS ECHOGRAPHIE

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé une infiltration sous échographie. Cet acte sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser à tout moment.

Cette fiche vous informe sur le déroulement de l'examen et de ses suites.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens pour une comparaison et de la liste écrite des médicaments que vous prenez.

Il est également très important que vous respectiez les recommandations qui vous sont faites.

L'échographie n'utilise pas les rayons X

Cet examen indolore utilise des ondes électromagnétiques

et n'est pas irradiant.

Pour les intensités utilisées par cette technique, il n'a jamais été décrit de conséquences particulières pour l'homme.

1. Nature de l'acte

L'infiltration consiste à injecter au contact des lésions, un médicament dont le but est d'obtenir une action thérapeutique plus efficace que celle d'un médicament administré par voie orale. Le plus souvent le produit injecté est un anti inflammatoire de la famille des corticoïdes.

2. Histoire naturelle de l'affection

Accepter l'acte interventionnel que l'on vous propose peut faire disparaître plus rapidement la douleur et améliorer la prise en charge de la pathologie sous-jacente.

Refuser l'acte : la douleur peut disparaître d'elle-même, mais le plus souvent persiste et est à l'origine d'un handicap fonctionnel plus ou moins prolongé.

3. Déroulement de l'acte

Cet examen se déroule dans une salle d'échographie.

A votre arrivée, vous êtes pris en charge par l'équipe médicale et paramédicale. Certains de vos vêtements doivent être ôtés pour dégager la zone anatomique à explorer. Vous n'êtes pas complètement dénudé, une blouse patient sans pression ni agrafe est à votre disposition.

Pendant l'acte, vous êtes allongé sur une table d'échographie. Après une désinfection de la peau, selon les pratiques préconisées par la cellule d'hygiène du CHU, avec une aiguille de petit calibre le médecin réalise une anesthésie locale cutanée. Le médecin peut ainsi procéder à la mise en place de l'aiguille sans que le geste soit trop douloureux. Puis le médecin procède très lentement à l'injection de l'anti inflammatoire.

Après ce geste le médecin retire l'aiguille et met en place un pansement sur le point de ponction. L'examen terminé, le manipulateur vous propose de vous rhabiller et vous accompagne dans la salle d'attente.

4. Bénéfices escomptés

L'infiltration permet d'injecter une quantité minimale de médicament, directement au contact de la zone à traiter. L'efficacité n'est pas immédiate, elle survient en général au bout de quelques jours.

5. Risques, incidents et complications

Parmi les complications, il y a celles liées à la ponction avec risque d'hématome, d'infection, heureusement rares. Cependant, si vous ressentez des douleurs, ou si vous constatez un gonflement anormal du volume de l'articulation infiltrée avec ou non de la fièvre, contacter votre médecin traitant ou appeler notre secrétariat.

Il y a également des risques liés aux produits injectés pour l'anesthésie locale qui peuvent entraîner des réactions allergiques.

La plupart des complications sont de traitement facile et n'entraînent pas de conséquences, mais nul n'est à l'abri de complications plus graves pouvant entraîner des séquelles.

6. Contraintes préalables et postérieures à l'acte

Il n'est pas nécessaire d'être à jeun.

Madame, attention ! Si vous êtes enceinte ou susceptible de l'être, il est indispensable de le signaler lors de la prise de rendez-vous, ainsi qu'au personnel qui s'occupera de vous le jour de l'examen.

Certains traitements doivent être modifiés ou interrompus en fonction des recommandations spécifiques à chaque examen. Veuillez consulter votre convocation et appeler notre secrétariat si vous êtes concernés par les recommandations formulées.

Si vous avez actuellement une maladie infectieuse ou si vous avez eu récemment de la fièvre, il faut repousser l'infiltration pour éviter tout risque d'aggravation de votre infection. Veuillez appeler notre secrétariat pour annuler le rendez-vous et en programmer un nouveau.

A votre retour au domicile

Limitez les mouvements de votre articulation pendant 24 heures pour éviter la survenue de douleurs ou de gonflement. Interrompez le sport et les séances de kinésithérapie pendant 48 heures. Il est conseillé d'être accompagné pour le retour, car il n'est pas prudent de conduire.